

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : convention cadre animation : Transfert de gestion d'équipements communautaires**

Séance du 23/07/2022

Délibération n° 52

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 27

Absents : 13

Votants : 29

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 11 juillet 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani samedi 23 juillet 2022 à 8 heures 30.

**Etaient présents :**

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, AMBDI Youssouf , IBRAHIMA Saïd Maarifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zainati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou, Yssoumail Ahamadi.

**Etaient absents :**

RIDHOI Zainabou, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme Fatima ABDOU à M Daoudou Chanrani,
- M Noudjoumou Madi Assani à M Ibrahim Saïd Maarifa

**Secrétaire de séance :** M Ibrahim Boinahéry

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-1 et suivants

Vu les statuts de la communauté de communes du Centre-Ouest et les délibérations n° 47 et 48 en date de ce jour

Vu la détermination du champ de la compétence de la Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

Vu la détermination des Opérations d'aménagement du cadre de vie d'intérêt communautaire,

Considérant l'intervention communautaire dans ces deux domaines comme une politique de réalisation d'équipements structurants, soutien des dynamiques économiques et sociales du territoire, devant être intégrée dans une démarche de gestion de proximité,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **Décide**

- **De transférer la gestion aux communes d'implantation des équipements réalisés dans le cadre de la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et dans le cadre des opérations d'aménagement du cadre de vie d'intérêt communautaire en vue d'une gestion de proximité coordonnée avec la 3co dans le respect de la convention cadre ci-annexée.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer et mettre en œuvre toute convention spécifique établie dans le respect de cette convention cadre.**

**Fait et délibéré le 23/07/2022**

**Ont signé les membres présents**

**Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**



Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA  
Date de signature : 27/07/2022  
Qualité : Signature de PDF Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa**  
**Président de la Communauté**  
**des Communes du Centre Ouest**